



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juillet 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Trente-quatrième session

Genève, 13-15 septembre 2010

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

État d'avancement des activités en 2010 et travaux futurs: émissions

Plan pour la tenue à jour et l'amélioration du Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques¹

Rapport des coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions

1. À sa trente-deuxième session, l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) a invité l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions à présenter «un projet de plan de mise à jour précisant les tâches, les responsabilités et le coût estimé de la tenue à jour du Guide [EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques]» (ECE/EB.AIR/GE.1/2008/2, par. 41 f)). Un projet de plan a été établi et transmis à l'Organe directeur de l'EMEP pour sa trente-troisième session en 2009. L'Organe directeur a accueilli avec satisfaction le projet d'éléments de ce plan de mise à jour et d'amélioration, et a invité l'Équipe spéciale à poursuivre l'élaboration de ce plan en se fondant sur les observations faites pendant et après la session, puis à le présenter à l'Organe directeur pour adoption à sa trente-quatrième session en septembre 2010 (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/2, par. 38 g)). Le présent rapport a été établi pour présentation à la trente-quatrième session de l'Organe directeur de l'EMEP, et offre une version actualisée du projet initial.

¹ Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et Agence européenne pour l'environnement (AEE).

I. Introduction

A. Le Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques

2. Dans le cadre d'un projet récemment achevé de la Commission européenne, une version actualisée du Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques (ci-après, le Guide), a été mise au point. Ce Guide sert de document de référence pour estimer les émissions de polluants atmosphériques dans le cadre de la Convention de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Il a été adopté par l'Organe directeur de l'EMEP et approuvé par l'Organe exécutif de la Convention. Selon les Directives pour la communication de données sur les émissions au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/97), les Parties utilisent, au minimum, les méthodes décrites dans la dernière version du Guide pour établir leurs communications nationales au titre de la Convention. De même, il est demandé aux États membres de l'Union européenne (UE) d'utiliser le Guide dans le cadre des prescriptions de la Directive 2001/81/CE sur les plafonds d'émission nationaux.

3. L'achèvement du Guide actualisé et sa mise à disposition sont considérés comme une avancée importante vers la réalisation de l'objectif que s'efforce d'atteindre l'EMEP, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, à savoir faire en sorte que les Parties à la Convention disposent des informations les plus récentes. Les estimations des émissions nationales soumises au titre de la Convention peuvent ainsi être en conformité avec les bonnes pratiques en matière d'inventaires des émissions qui exigent transparence, exactitude, exhaustivité, cohérence et comparabilité.

4. Désormais, l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions veille à assurer une amélioration constante du Guide, en s'appuyant pour cela sur les résultats des recherches les plus récentes. À sa trente-deuxième session, l'Organe directeur de l'EMEP «a pris note du manque de ressources disponibles à cette fin et de l'absence d'approche systématique pour l'amélioration et la tenue à jour du Guide». Il a également «invité les parties au Protocole de l'EMEP à envisager de verser des contributions volontaires pour garantir la communication de données à jour et de bonne qualité» (ECE/EB.AIR/GE.1/2008/2, par. 41 f).

5. Le présent document a été établi à la demande de l'Organe directeur pour:

- a) Exposer et analyser les nombreux problèmes liés à la nécessité de conserver au Guide un niveau de qualité satisfaisant;
- b) Proposer une structure de gestion pour superviser la tenue à jour du Guide et examiner les modalités pratiques à prévoir à cet effet;
- c) Présenter les activités techniques prioritaires que l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions n'a pas les moyens d'entreprendre pour l'instant.

B. Structure du présent rapport

6. Le chapitre II du présent rapport concerne le cadre requis pour la tenue à jour du Guide et le compare aux structures existantes.

7. Les chapitres III à VI indiquent les tâches – classées par ordre de priorité – qui incombent aux différents groupes d'experts de l'Équipe spéciale, et mettent en évidence les

points sur lesquels l'Équipe spéciale ne peut actuellement entreprendre des travaux importants, pour diverses raisons, notamment l'insuffisance des ressources.

II. Cadre pour la tenue à jour du Guide

A. Structure et statut de l'Équipe spéciale

8. L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions n'a pas de statut juridique propre, puisqu'il s'agit seulement d'un ensemble d'experts réputés en matière d'inventaire des émissions. Elle ne peut donc ni prendre des décisions en son nom propre, ni recevoir des financements ni passer des contrats. Le résultat de son travail consiste en recommandations destinées à l'Organe directeur de l'EMEP. De même que toutes les autres équipes spéciales au titre de la Convention, l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions compte sur les contributions en nature pour financer ses activités et de nombreux experts ont déjà participé ainsi, et continuent de participer, à l'examen et la mise à jour du Guide.

9. Ces particularités de l'Équipe spéciale ont plusieurs incidences importantes:

a) La mise en route de tâches de caractère continu ou à long terme comporte un certain risque, car les ressources financières ou apports sont difficiles à prévoir et impossibles à garantir;

b) Lorsque des contributions en nature sont mises à disposition, elles sont en général fournies pour des activités spécifiées par l'organisme ou le gouvernement donateur. Les présidents de l'Équipe spéciale ont donc du mal à orienter les efforts vers les secteurs qui en ont le plus besoin;

c) Lorsque des contributions en nature sont mises à disposition, elles sont presque toujours destinées à des tâches relativement modestes. Il est donc difficile de s'atteler aux travaux de caractère plus stratégique et de plus grande portée;

d) Les contributions en nature proviennent le plus souvent d'un même groupe restreint de pays;

e) Compte tenu de l'insuffisance des ressources dévolues aux tâches de caractère continu, certains travaux sont effectués par des experts bénévoles. Il est donc inévitable qu'ils soient jugés moins prioritaires que d'autres, qui bénéficient d'un financement.

10. Ainsi, alors que l'Équipe spéciale est un excellent moyen de s'assurer la collaboration d'experts éminents des inventaires des émissions, sa structure actuelle (du point de vue des modalités de financement) ne permet pas d'entreprendre une activité de longue haleine aussi importante que la tenue à jour du Guide.

11. Pour que le Guide reste un document de référence essentiel contenant des informations actualisées en permanence, il faut qu'un financement stable et durable vienne s'ajouter aux contributions volontaires en nature que les Parties devraient maintenir en réponse à la demande de l'Organe directeur de l'EMEP (voir sect. I.A).

B. Organisation hôte

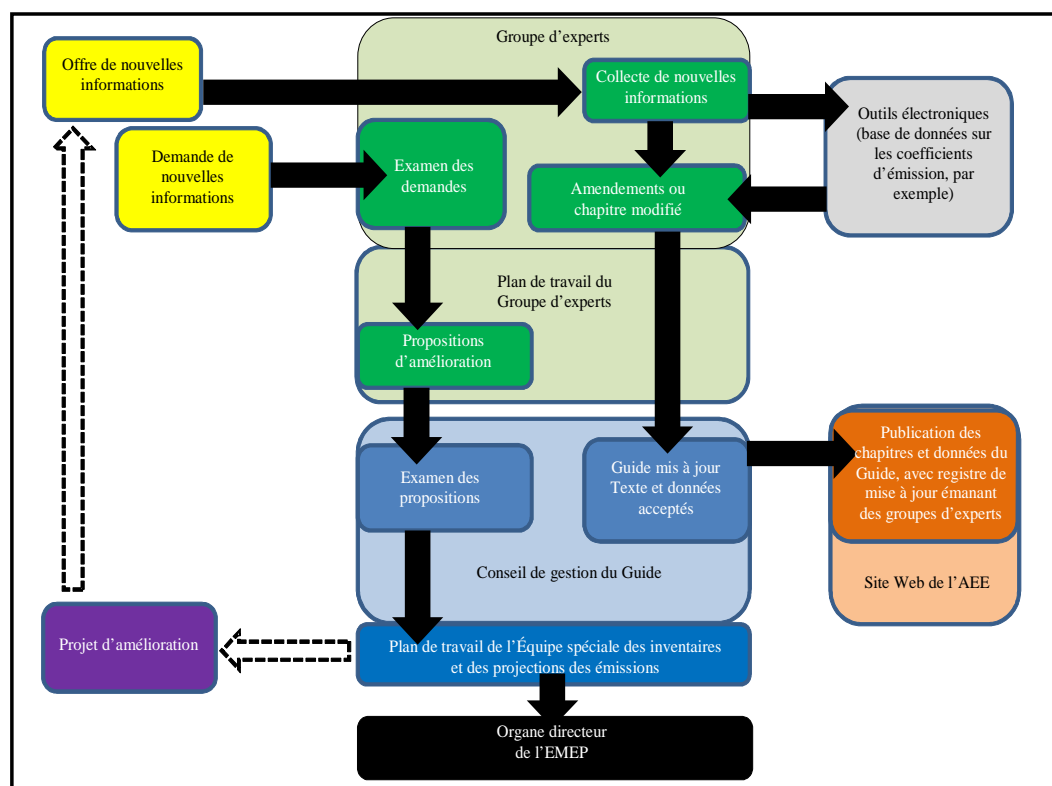
12. Comme l'Équipe spéciale n'a pas de statut juridique, il serait bon qu'une organisation «hôte» soit habilitée à recevoir des fonds et à établir des contrats pour les travaux futurs concernant le Guide qui supposent la gestion de ressources financières. Le

Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) de l'EMEP pourrait, par exemple, jouer ce rôle mais d'autres solutions sont envisageables.

C. Structure de gestion

13. La figure 1 ci-dessous représente une structure type pour la gestion du Guide. Bon nombre des flux de données étant déjà en place, ce diagramme ne fait que formaliser le processus. Il comporte toutefois quelques changements importants comme on le verra dans les sections suivantes.

Figure 1
Type idéal d'une structure de gestion du Guide



Note: G = Guide; ESIPE = Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions; OD = organe directeur; EFDB = base de données sur les coefficients d'émission; GE = groupe d'experts.

1. Cycle triennal de mise à jour du Guide

14. D'importantes mises à jour des chapitres du Guide seraient faites tous les trois ans. Les années intermédiaires, des groupes d'experts afficheraient sur leurs pages Web une liste des ajouts ou modifications en cours. Cela pourrait donner une certaine stabilité au Guide (et les mises à jour pourraient être plus efficaces), mais les informations les plus récentes resteraient constamment à disposition pour ceux qui souhaitent les utiliser dans leur inventaire des émissions.

2. Projets d'amélioration

15. Les projets d'amélioration indiqués à la figure 1 sont des projets de recherche destinés à répondre à des besoins particuliers du Guide. La garantie d'un volume de financement approprié pour le conseil de gestion du Guide aiderait à en définir les spécifications. Ces projets fourniraient de nouvelles données qui seraient communiquées aux groupes d'experts concernés, et, de ce fait, contribueraient à améliorer le Guide.

3. Conseil de gestion du Guide

16. Un conseil de gestion du Guide, composé des présidents de l'Équipe spéciale et des responsables des groupes d'experts, serait mis en place. Il serait chargé d'assurer la bonne coordination de la tenue à jour et de l'amélioration du Guide, ainsi que de certains aspects de la diffusion.

17. Toutefois, les ressources financières qui permettraient aux présidents et aux responsables des groupes d'experts d'engager des travaux supplémentaires sont actuellement très limitées. De ce fait, il n'est guère possible d'incorporer de nouvelles informations dans le Guide ou d'engager des activités plus stratégiques. Il faudra remédier à ces insuffisances si l'on veut que le Guide soit actualisé et tenu à jour au niveau souhaité.

4. Proposition d'amélioration de la coordination du Guide (priorité 1): coordonnateur technique du Guide

18. Il serait très utile que l'EMEP dispose du financement nécessaire pour engager un coordonnateur technique du Guide qui serait chargé des tâches suivantes:

- a) Assurer le transfert des informations fournies par les projets de recherche aux responsables des groupes d'experts;
- b) Aider les responsables des groupes d'experts à incorporer de nouvelles informations dans le Guide;
- c) Se concerter avec l'AEE sur les aspects pratiques de la tenue à jour du Guide, par exemple aider à tenir à jour les outils et systèmes et, de façon générale, contribuer à la gestion des fichiers et des données.

19. On estime que ces tâches représenteraient vingt jours de travail par an. Une solution facile consisterait à les inclure dans les activités financées par le CIPE.

20. Lorsqu'il aura été décidé s'il est possible ou non de financer ce rôle de coordonnateur, les coprésidents et les responsables des groupes d'experts devront examiner ensemble ce qu'ils sont en mesure de faire pour la tenue à jour et l'amélioration du Guide. Ils devront pour cela tenir compte de leurs diverses tâches et de leurs autres priorités, de façon à assurer une planification réaliste.

D. Outils électroniques

21. Différents outils électroniques ont été examinés lors de réunions récentes de l'Équipe spéciale. Il est apparu que les besoins différaient nettement selon les groupes de parties prenantes. Les responsables de la compilation des inventaires des émissions souhaiteraient par exemple qu'une base de données sur les coefficients d'émission soit présentée dans le Guide. Or une telle base de données devrait constamment cadrer avec les chapitres du Guide, d'où une charge accrue pour les responsables des groupes d'experts (pour lesquels il serait plus simple de pouvoir modifier directement le texte et les données des chapitres).

22. Un système de gestion qui répond à ces différents besoins a été mis au point, et le conseil de gestion du Guide devrait le tenir à jour.

23. De plus, le conseil devrait continuer de se tenir au courant des activités menées par d'autres organisations. Par exemple, en tant qu'éditeur du Guide, l'AEE explore les moyens de rendre accessibles en ligne les coefficients d'émission «officiels» figurant dans le Guide, tandis que de son côté la Finlande constitue une bibliothèque des coefficients d'émission, qui comprend, entre autres, les coefficients d'émission du Guide. Il sera très important de maintenir une cohérence entre ces différents ensembles de données.

III. Groupe d'experts de la combustion et de l'industrie

24. Le groupe d'experts de la combustion et de l'industrie est chargé de traiter une grande partie des sources répertoriées dans le Guide. Ses tâches prioritaires sont résumées ci-après.

Propositions pour l'amélioration technique du Guide

a) Mises à jour du chapitre 3.D: Other solvent use (Autres utilisations de solvant) (priorité 1)

25. Un atelier tenu en 2010 a montré la nécessité d'améliorer les méthodes d'estimation des émissions dues à l'utilisation de solvants, en particulier pour les secteurs qui ne sont pas suffisamment couverts par le Guide. Alors que les catégories 3.D.2 et 3.D.3, Utilisation domestique de solvants et Autres utilisations de solvants, respectivement, sont à l'origine d'une part importante des émissions, les méthodes d'estimation correspondantes sont dépassées. Le groupe d'experts collabore avec la Norvège pour essayer de mettre au point une méthode assez simple qui puisse être utilisée par d'autres pays pour améliorer leur inventaire dans ce secteur. Le coût de cette tâche est estimé à environ 5 000 euros.

b) Mise à jour du chapitre 1.A.4: Small Combustion Sources (Petites sources de combustion) (priorité 1)

26. Les sections portant sur la combustion dans les secteurs de l'énergie et de la transformation doivent être reformulées de façon à améliorer la transparence et les références. Une méthode de niveau 3 serait mise au point pour évaluer de manière détaillée la consommation de combustible par secteurs et par techniques (en particulier le commerce, les services publics et le secteur résidentiel). Ces travaux reprendront les résultats du groupe d'experts des questions technico-économiques relatifs aux petites installations de combustion. Le coût de cette activité serait de l'ordre de 10 000 euros.

c) Émissions fugaces de particules (chap.: 1.B.1.a, 1.B.1.b, 2.A.7.a, 2.A.7.b, 2.A.7.c, 2.C.5.f, 6.A) (priorité 1)

27. La réunion de l'Équipe spéciale en 2010 a fourni des éléments indiquant qu'une source de particules rarement évaluée, et difficile à évaluer, est due au stockage et au transport de combustibles solides, de matières premières et de déchets. Un examen général des méthodes s'impose. Une méthode de niveau 3 doit être mise au point et des coefficients d'émission des niveaux 1 et 2 doivent être élaborés à partir de ceux du niveau 3. Le coût de cette tâche est estimé à environ 15 000 euros.

d) Mises à jour du chapitre 1.A.2: Combustion in manufacturing industries and construction (Industries manufacturières et construction-combustion) (priorité 1)

28. Il faut établir une distinction claire, dans les chapitres sur l'industrie, entre les émissions liées à la combustion et les émissions imputables aux procédés. Dans la version actuelle du Guide, on a fait le choix d'attribuer les émissions également aux procédés et à la combustion. La situation qui en résulte n'est pas toujours cohérente et doit être améliorée. Il est essentiel de maintenir la distinction entre émissions dues aux procédés et celles qui sont liées à la combustion aussi bien dans ce chapitre (1.A.2) que dans ceux qui concernent les procédés (NFR 2). Examiner avec les secteurs industriels les moyens d'estimation des émissions peut jouer un rôle important à cet égard. Le coût de cette activité est estimé à environ 10 000 euros.

e) Amélioration de la cohérence et de la transparence dans les chapitres se rapportant à la combustion et à l'industrie (priorité 2)

29. Cette activité vise à:

- a) Assurer la cohérence des unités utilisées pour calculer les coefficients d'émission dans l'ensemble du Guide;
- b) Assurer la pleine cohérence des points médians et des intervalles de confiance pour les différents niveaux;
- c) Améliorer la transparence du Guide en supprimant les références à des documents qui renvoient eux-mêmes à des éditions antérieures.

Selon les estimations, le coût de cette activité serait de l'ordre de 6 500 euros.

f) Mises à jour du chapitre 1.A.1.c: Manufacture of solid fuels and other energy industries (Fabrication de combustibles solides et autres industries liées à l'énergie) et du chapitre 1.B.1.b: Fugitive emissions from solid fuels: Solid Fuel Transformation (Émissions fugaces imputables aux combustibles solides: transformation des combustibles solides) (priorité 3)

30. Dans le chapitre 1.A.1.c, il faut réviser les coefficients d'émission (et la liste des références) dans différents tableaux. Dans le chapitre 1.B.1.b, il faut réviser les coefficients d'émission et inclure des références. Le coût de cette tâche est estimé à environ 2 000 euros.

g) Répartition par taille des particules avant la mise en œuvre de techniques de réduction secondaires (priorité 3)

31. Cette activité consiste à vérifier la concordance entre les coefficients d'émission de particules après réduction et la répartition par taille des particules avant réduction ainsi que l'efficacité de la réduction des émissions de particules dans chaque cas. Son coût estimatif est de l'ordre de 2 500 euros.

IV. Groupe d'experts des transports

32. Le groupe d'experts des transports est bien placé pour suivre les résultats d'un certain nombre de projets d'envergure et de programmes permanents dans le cadre du réseau du Programme européen de recherche sur les sources d'émissions mobiles (ERMES). De ce fait, il bénéficie des services de chercheurs et de scientifiques. En raison de l'importance de ce secteur et de sa constante évolution technologique, certaines tâches prioritaires ont toutefois été recensées concernant de nouvelles améliorations. Un grand

nombre d'entre elles ont obtenu un financement. Seuls les éléments qui ne bénéficient pas d'un financement stable figurent ci-dessous (et à l'annexe 1).

Proposition pour l'amélioration technique du Guide

Amélioration de la modélisation du démarrage à froid (priorité 1)

33. De nouvelles données sur les émissions des voitures au démarrage à froid ont été recueillies dans le cadre du Groupe de travail ERMES. En outre, de nouvelles données de mesures sont fournies par les systèmes portables de mesure des émissions (PEMS). Elles peuvent être utilisées pour améliorer la modélisation du démarrage à froid dans le Guide (date: 2011; coût approximatif 20 000 euros).

V. Groupe d'experts de l'agriculture et de la nature

34. Le groupe d'experts de l'agriculture et de la nature peut actuellement entreprendre certaines mises à jour du Guide. Cependant, quelques domaines particuliers exigent des ressources supplémentaires pour être approfondis et inclus dans le Guide. Ils sont précisés ci-dessous et récapitulés dans l'annexe 1.

Propositions relatives à l'amélioration technique du Guide

a) Examen des émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) imputables aux systèmes de gestion du fumier (chap. 4B) (priorité 1)

35. On sait que les émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) imputables aux systèmes de gestion du fumier peuvent être importantes et il se pourrait qu'elles soient une source majeure pour de nombreuses Parties. Lors des réunions de l'Équipe spéciale de 2009 et de 2010, il a été constaté que les coefficients d'émission disponibles n'étaient pas fiables et ne devraient pas être intégrés dans le Guide à ce stade. Par conséquent, il n'y a actuellement aucune méthode de niveau 1 ou de niveau 2 pour cette source. Le coût estimatif de cette tâche serait de l'ordre de 30 000 euros.

b) Examen des émissions d'ammoniac provenant des engrais (chap. 4D) (priorité 2)

36. Il est apparu lors de la révision du Guide que la méthode d'estimation des émissions d'ammoniac provenant des engrais ainsi que les coefficients d'émission connexes reposaient sur des opinions d'experts plutôt que sur un examen systématique des connaissances scientifiques et des données disponibles. Une telle incertitude quant aux fondements scientifiques de la méthode actuelle et aux coefficients d'émission oblige à une mise à jour de la méthode qui tienne compte des connaissances actuelles concernant les processus à l'origine de ces émissions, et à une mise à jour des coefficients d'émission par défaut sur la base des mesures obtenues lors de la dernière révision de cette méthode. Les dépenses à prévoir à cet effet seraient de l'ordre de 12 500 euros.

c) Méthode de calcul des émissions d'ammoniac imputables aux installations de biogaz (priorité 3)

37. Il faudrait disposer d'une méthode qui cadre avec celle de la section 4B concernant le calcul des émissions d'ammoniac imputables aux systèmes de gestion du fumier. Cette méthode tiendra compte des transformations de l'azote organique et de l'azote minéral dans l'installation de biogaz. Les premières estimations des émissions d'oxydes d'azote (NO_x)

seraient également prises en compte. Le coût à prévoir serait de l'ordre de 7 500 euros pour une étude initiale.

VI. Groupe d'experts des projections

38. Le groupe d'experts des projections est responsable d'une section du Guide, relativement modeste par rapport à celles des autres groupes d'experts. Cette section devra être mise à jour périodiquement, mais les ressources à prévoir sont faibles et devraient être à la portée du groupe d'experts des projections.

39. Cependant, comme l'a fait observer le groupe d'experts des projections, il est de plus en plus nécessaire de communiquer de solides projections des émissions (par exemple, pour contribuer à des activités telles que la révision en cours du Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique). Par conséquent, l'Équipe spéciale devra perfectionner les méthodes présentées dans le Guide pour établir ces projections. Une telle entreprise nécessite une coordination avec tous les autres groupes d'experts relevant de l'Équipe spéciale. Une collaboration avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée s'impose également.

40. Même si elle n'est pas prévue dans la présente version du plan pour la tenue à jour et l'amélioration du Guide, cette tâche devrait sans doute être incluse dans les versions ultérieures du plan, ce qui exigera un appui important.

Annexe

Tâches nécessitant un appui, par ordre de priorité

Rang de priorité: les priorités vont de 1 à 5, le rang de priorité 1 étant attribué à un domaine technique où les améliorations sont absolument indispensables

<i>Délai</i>	<i>Description détaillée de la tâche</i>	<i>Rang de priorité*</i>	<i>Coût estimatif (en euro)</i>
Propositions relatives à l'amélioration de la coordination du Guide			
Annuel	Rôle de coordonnateur technique du Guide, se concerter avec les fournisseurs de données, les responsables des groupes d'experts et surveiller un grand nombre des modalités pratiques de mise à jour du Guide (20 jours/an)	1	10 000
Propositions relatives à l'amélioration technique du Guide			
2011	Groupe d'experts de la combustion et de l'industrie: 3.1 Mises à jour du chapitre 3D, Other Solvent Use (Autres utilisations de solvants) (10 jours)	1	5 000
2011	Groupe d'experts de la combustion et de l'industrie: 3.2 Mises à jour du chapitre 1.A.4 Small Combustion (Petites installations de combustion) (20 jours)	1	10 000
	Groupe d'experts de la combustion et de l'industrie: 3.3 PM Fugitive Emissions (Émissions fugaces de particules) (30 jours)		15 000
2011	Groupe d'experts de la combustion et de l'industrie: 3.4 Mises à jour du chapitre 1.A.2, Manufacturing Industries and Construction (Industries manufacturières et construction) (20 jours)	1	20 000
2011	Groupe d'experts du transport: 4.1 Improvement of D cold-start modelling (Amélioration de la modélisation du démarrage à froid)	1	20 000
2011	Groupe d'experts de l'agriculture et de la nature: 5.1 Examen des émissions de COVNM imputables aux systèmes de gestion du fumier (4B) (60 jours)	1	30 000
2011	Groupe d'experts de la combustion et de l'industrie: 3.5 Améliorer la cohérence et la transparence (13 jours)	2	6 500
2011	Groupe d'experts de l'agriculture et de la nature: 5.2 Examen des émissions d'ammoniac imputables aux engrais (4D) (25 jours)	2	12 500
2011	Groupe d'experts de la combustion et de l'industrie: 3.6 Mises à jour des chapitres 1.A.1.c et 1.B.1.b, Manufacture and Fugitives from Solid Fuels (Fabrication des combustibles solides et émissions fugaces provenant des combustibles solides) (4 jours)	3	2 000
2011	Groupe d'experts de la combustion et de l'industrie: 3.7 Répartition par taille des particules avant réduction secondaire (5 jours)	3	2 500

<i>Délai</i>	<i>Description détaillée de la tâche</i>	<i>Rang de priorité*</i>	<i>Coût estimatif (en euro)</i>
2011	Groupe d'experts de l'agriculture et de la nature: 5.3 Méthode de calcul des émissions de NH3 imputables aux installations de biogaz (15 jours)	3	17 500

* Rangs de priorité:

- 1: Critique. Ce secteur technique doit être absolument amélioré.
- 2: Niveau de priorité élevé. Les améliorations revêtent un niveau de priorité élevé.
- 3: Important. Domaine qu'il est important d'améliorer ou de développer.
- 4: Utile. Il est utile d'entreprendre ces travaux d'amélioration.
- 5: Faible importance. À entreprendre une fois que les problèmes dans d'autres domaines auront été résolus.

Note: Par souci de concision, les tâches auxquelles sont attribués les rangs de priorité 4 et 5 ne sont pas présentées ici.